



Cabinet du ministre d'État

Paris, le mardi 27 juillet 2010

COMMUNIQUE DE PRESSE



Adoption de la Stratégie nationale de développement durable 2010-2013 : « Vers une économie verte et équitable »

Présidé par Jean Louis BORLOO, Ministre d'État, Ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, **le Comité Interministériel pour le Développement Durable (CIDD)**, réunissant les membres du Gouvernement et la Déléguée interministérielle au Développement durable, a **adopté le 27 juillet 2010 la nouvelle Stratégie Nationale de Développement Durable pour la période 2010-2013 (SNDD)**.

Elaborée dans un contexte mondial marqué par des crises économiques et financières, par des enjeux environnementaux de plus en plus prégnants et par une exigence accrue de solidarité tant au niveau national qu'international, **la SNDD pose les bases d'un mode de développement durable organisé autour d'une économie verte et équitable**, à la fois sobre en ressources naturelles (énergie, matières premières, eau, espace, biodiversité...) et décarbonnée mais intégrant aussi les dimensions humaines et sociales.

La SNDD 2010-2013 se présente sous la forme d'un document volontairement synthétique, structuré en **9 défis clés**, chacun décrit en termes **d'objectifs**, de **choix stratégiques** et de **leviers d'action**.

La SNDD est **le cadre de référence et d'orientation pour l'ensemble des acteurs de la Nation**, publics et privés, pour les aider à structurer leurs propres projets et politiques autour de choix stratégiques et d'indicateurs de développement durable. Elle a également vocation à assurer la cohérence et la complémentarité des engagements de la France au **plan national, européen et international**.

Pendant toute l'année 2009, cette stratégie ainsi que ses indicateurs, qui s'inscrivent dans la continuité des réflexions de la commission Sen-Stiglitz-Fitoussi, ont fait l'objet d'une **large concertation** avec l'ensemble des ministères, mais aussi avec tous les acteurs socio-économiques, en élargissant cette consultation par Internet et par une série d'ateliers de concertation et d'avis – notamment ceux du Comité de suivi du Grenelle et du Conseil Economique, Social et Environnemental.

La SNDD fera l'objet d'un **rapport annuel au Parlement** rendant compte de sa mise en œuvre dans les politiques publiques nationales, conformément à l'article premier de la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement (Grenelle 1).

Contact presse :

Muriel DUBOIS-VIZIOZ

01 40 81 31 73

Hôtel de Roquelaure – 246, boulevard Saint-Germain – 75007 PARIS
www.developpement-durable.gouv.fr

« Cette stratégie à présent adoptée, il appartient à chacun, acteurs publics, économiques et associatifs, de se l'approprier afin de construire collectivement les voies d'une économie plus verte et plus équitable, seule réponse positive aux crises auxquelles notre société doit faire face pour préparer l'avenir. » a conclu Jean-Louis BORLOO.